

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 SEPTEMBRE 2009**

**Présents** : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU  
Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT Mme Géraldine CUSTODIO, Mme  
Pascale SARRET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mr Jean-Pierre  
BONAMY, Mme Dominique LAVEAU, Mr Michel AUPERIN.

**Absents excusés** : Mr Serge BUFFET, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,

**Absente** : Mme Flora GAUTHIER- LAURENT,

**Secrétaire de séance** : Mr André PACYNA

Pouvoir de Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN à Mme Stéphanie NEDEAU

Pouvoir de Mr Serge BUFFET à Mr Jean-Pierre BONAMY

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2009.

**FINANCES** :

- Etat des finances au 15 septembre 2009

Mr le maire donne lecture de l'état des finances de la commune au 15 septembre.

Fonctionnement : Recette 510 412 €uros  
Dépenses 390 565 €uros

Investissement : Recettes 57 288 €uros  
Dépenses 125 456 €uros

Ce qui laisse apparaître un total général de + 51 679 €uros

- Participation frais écolage à la mairie de BOURGES

Monsieur le Maire informe que quatre enfants résidents à Allogny sont scolarisés réglementairement à Bourges. La participation aux dépenses de fonctionnement pour ces élèves s'élève pour l'année scolaire 2008/2009 à 797.08 €uros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de verser cette somme à la municipalité de Bourges.

- Demandes d'annulation de location à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente deux demandes de remboursement d'avance de location de la salle polyvalente. Le conseil municipal considérant qu'il s'agit de cas de force majeure vote les remboursements à l'unanimité

- Décision Modificative : Transfert de compte

Monsieur le Maire présente une décision modificative pour les remboursements d'avance des locations. A l'unanimité le conseil municipal décide de transférer la somme de 634.50 €uros du compte 61521 au compte 673.

- Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnités

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au changement de receveur municipal aux Finances Publiques de St Martin d'Auxigny le 01 septembre, il faut solder le compte de l'ancien et fixer les conditions des indemnités du nouveau gérant intérimaire.

A l'unanimité le conseil municipal décide de voter un état liquidatif de 296.40 €uros à l'ancien titulaire et de ne pas changer le taux des indemnités pour le receveur intérimaire.

- Remboursement par l'assurance des dommages à la clôture du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre assurance à remboursé 400 €uros sur les 777.40 €uros dépensés pour les dommages causés au mur du cimetière lors de la dernière tempête.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette somme comme compensation du préjudice.

- Annulation de l'assujettissement de la TVA pour Electrobox

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de ne plus opter pour l'assujettissement à la TVA pour le bâtiment ELECTROBOX, du fait que ce dernier a été vendu. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Dissolution du syndicat du centre de secours

Monsieur le Maire informe que suite à la dissolution du syndicat du centre de secours de St Martin d'Auxigny, les finances publiques vont nous reverser la somme de 1 434.67 €uros. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter ce montant sur le compte « report à nouveau » 002 du compte administratif.

**BATIMENTS COMMUNAUX :**

- Mairie : Point sur les travaux et choix budgétaire

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, présente les conclusions de la commission « bâtiment » du 15 septembre en ce qui concerne la réhabilitation de la mairie.

La mise aux normes totale de la mairie pour l'accessibilité est abandonnée, la commission considère que l'accessibilité est suffisante. Pour ce qui est de la salle du conseil et des mariages, en cas de demande, ces réunions se feront à la Maison des Associations.

Seuls, des travaux seront entrepris pour l'isolation, l'électricité et la fonctionnalité.

L'Association ARBOCENTRE présentera une étude sur une possibilité de chauffage au bois pour l'ensemble des bâtiments communaux du centre bourg.

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, fait part d'une demande de la Communauté de Communes en Terres Vives pour stocker du matériel dans l'ancien atelier. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de prêter gratuitement une partie de ce local à la CCTV et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention.

## **ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :**

### **- Approbation du Règlement Intérieur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le règlement intérieur concernant les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal dans les réunions de tous ordres mis au point par Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, et la commission « communication » est maintenant terminé. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

### **- Ecole de Musique de Mehun/Yèvre : Demande de subvention**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas subventionner l'école de musique de Mehun sur Yèvre du fait que cette activité existe déjà au sein de la Communes de Communes en Terres Vives.

### **- FACILAVIE : remerciement pour subvention**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de FACILAVIE pour la subvention octroyée par la municipalité d'Allogny.

### **- Subvention USEP**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une subvention de 80.00 €uros à l'Association « rencontres U.S.E.P. du secteur de St Martin d'Auxigny ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée générale de l'UFOLEP suite au championnat de France de cyclisme aura lieu à la salle polyvalente le 24 octobre 2009. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de louer la salle polyvalente à cette association pour un montant de 126 €uros.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que l'ancienne association de Gymnastique est dissoute, que les fonds restants ont été transférés à la nouvelle association « Allogny Détente Sport et Loisirs » Les membres de ces deux associations remercient la municipalité pour l'aide apportée lors de ces changements.

Monsieur le Maire informe qu'une séance de vaccination gratuite aura lieu le 22 octobre à 14 heures en Mairie. Se faire inscrire au secrétariat.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe que la prochaine réunion de commission « communication » aura lieu le 28 septembre 2009.

## **VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :**

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, présente l'échange nécessaire entre les parcelles boisées de la commune et l'Office Nationale des Forêts pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

### **- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Après en avoir délibéré et au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal a l'unanimité décide de procéder à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

- Desserte forestière au lieu dit « Le Rhimbé » - autorisation de martelage et vente de bois par l'ONF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Office National des Forêts gère le bois communal du « Rhimbé ». En vue de procéder à son exploitation le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) - d'autoriser l'ONF de demander des aides publiques pour la commune afin de procéder aux travaux d'accès nécessaire
- 2) - d'autoriser l'ONF de marteler les parcelles 2 et 4
- 3) - d'autoriser l'ONF à commercialiser le bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 25 septembre en Mairie avec ERDF et Technigaz pour l'enfouissement des réseaux du bas du bourg.

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe que la commission « voirie – terrains communaux » se réunira le 02 octobre

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

- Etat des finances au 15 septembre 2009

Mr le maire donne lecture de l'état des finances du budget assainissement de la commune au 15 septembre.

Exploitation :	Recette 18 362 €uros
	Dépenses 20 593 €uros
Investissement :	Recettes 14 808 €uros
	Dépenses 16 780 €uros

Ce qui laisse apparaître un total général de – 4 203 €uros

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à l'évolution du prix de l'eau

- Passage caméra : conclusion pour le versant 1

Monsieur le Maire fait part des résultats du passage de la caméra dans le versant 1. Le versant 2 sera expertisé dès le retour des pluies.

- DDEA : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service assainissement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

- Demande de remise sur consommation

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un administré qui à la suite d'une fuite à une augmentation importante de sa consommation d'eau.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une remise de 100% du volume de fuite sur la part assainissement

**SCOLAIRE ET SOCIAL :**

- Rentrée des classes : structure

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal de la structure des classes et des effectifs de la rentrée 2009

Ecole du bas : 19 élèves en 1<sup>ère</sup> année de maternelle avec Mmes LAVIE et REICHEMBACH et 13 élèves en 2<sup>ème</sup> année et 9 élèves en 3<sup>ème</sup> année de maternelle avec Mlle REKAS

Ecole du haut : 15 élèves en CP et 11 élèves en CE1 avec Mme LOURY  
11 élèves en CE2, 5 élèves en CM1 et 9 élèves en CM2 avec Mlle AUGER  
Ce qui représente un total de 92 enfants.

- Grippe A/H1N1 : point et coût

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que les masques commandés d'une manière groupée par la commune de St Martin d'auxigny tardent à venir.

Afin de pouvoir régler ces achats une convention doit être signée entre les deux communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal de l'activité de la Banque Alimentaire et de sa structure au niveau cantonal.

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, donne l'état d'avancement du dossier pour la construction d'une maison d'accueil sur le territoire de la communauté de communes.

## **PERSONNEL**

- Plan de continuité des services communaux en cas de pandémie grippale

Monsieur le Maire informe que Mr André PACYNA, conseiller municipal, a mis au point un plan de continuité des services communaux en cas de pandémie. Ce plan a été transmis en Préfecture.

## **AFFAIRES EXTERIEURES :**

- SIAEP : Rapport 2008 sur le prix et la qualité d'eau potable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité d'eau potable public, présenté et accepté par l'ensemble du comité syndical du SIAEP.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

- Vallée du Barangeon : Adhésion de la commune de Méry es Bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Méry es Bois a adhéré au syndicat de la Vallée du Barangeon. Le conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

- SAGE : Bassin du Moulon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune devra adhérer au syndicat de la vallée du Moulon dans le cadre d'une refonte générale du syndicat de la vallée Yèvre Auron

- Recensement 2010 : nomination d'un coordonnateur communal

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne Mme Christine ZENDAGUI, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal pour le recensement qui aura lieu du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

- Proposition rétrocession HLM

A l'unanimité, le conseil municipal rejette la proposition de rétrocession de l'Office Public d'HLM pour les parcelles C n°766 et C n°484 (en partie)

- Compte rendu Conseil Communautaire

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, commente au conseil municipal le compte-rendu du dernier conseil communautaire du 08 juillet 2009 de la communauté de communes. Les conseillers ayant déjà eu le compte-rendu écrit de ce conseil

Monsieur le Maire informe que la réunion annuelle des Maires du Canton présidée par le Président du Conseil Général aura lieu le 21 octobre à Allogny.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que les plans définitifs du centre bourg sont en Mairie et à la disposition des conseillers municipaux. Ce dossier sera soumis au vote lors du conseil municipal du 23 octobre.

Monsieur le Maire fait part de l'achat du terrain de la succession RONCERAY par un particulier. Le conseil municipal n'est pas intéressé par ce terrain mais va réfléchir au devenir du terrain jouxtant cette parcelle pour un éventuel élargissement du chemin des merisiers.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation à une votation sur l'avenir de la poste le 03 octobre. Le conseil municipal décide de ne pas participer.

La séance est levée à 20 heures 45.